

## SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 22 septembre 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 7	Date de la convocation : 18/09/2023 <i>Le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
<b>Présents : 7</b>	
<b>Votants : 7</b>	<b>Présents :</b> Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Laure LAMETH, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER
<b>Pour : 7</b>	
<b>Contre : 0</b>	<b>Représentés :</b>
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Excusés :</b>
	<b>Absents :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame Laure LAMETH

---

### Objet : Décision modificative n°01 - 2023\_DE\_030

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165-00	Dépôt et cautionnement versé	910.46	
165-00	Dépôt et cautionnement reçu		910.46
<b>TOTAL :</b>		<b>910.46</b>	<b>910.46</b>

  

<b>TOTAL :</b>		<b>910.46</b>	<b>910.46</b>
----------------	--	---------------	---------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Luc GOAREGUER

Le secrétaire,

Laure LAMETH

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 02/ 10/ 2023  
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 02/10/2023  
048-214801532-2023\_DE\_030-DE